



Suivi scientifique de la Réserve Marine de la Côte Palavasiennne

Suivi du balisage



Septembre 2024

Le présent rapport devra être cité comme suit

Jouvenel J.-Y, Chorliet L., , 2024. Suivi scientifique de la Réserve Marine de la Côte Palavasiennne, Suivi du balisage. Septembre 2024. P2A Développement (21 pages).

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	5
1.1. PRESENTATION DE LA RESERVE MARINE.....	5
<i>Périmètre et réglementation</i>	5
1.2. OBJECTIFS DU RAPPORT	6
2. ETAT DES BALISAGES.....	7
2.1. COTE OUEST (A).....	9
2.2. LARGE OUEST (B)	12
2.3. LARGE EST (C).....	13
2.4. COTE EST (D).....	16
2.5. ESPAR SUD COUSANÇA (1)	18
2.6. ESPAR EST COUSANÇA (2)	19
3. CONCLUSION	20

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Carte de présentation de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne (source : mairie de Palavas-les-Flots).....	6
Figure 2 – Balise Côte Ouest (panneaux et croix cassés / absents) © P2A Développement, 2024.....	9
Figure 3 – Balise Côte Ouest – Bloc d’amarrage couché, emplacement d’origine dessiné sur le substrat © P2A Développement, 2024.....	10
Figure 4 – Balise Côte Ouest – Traces de friction © P2A Développement, 2024	10
Figure 5- Balise Côte Ouest – leurre de pêche © P2A Développement, 2024	11
Figure 6 –Balise Côte Ouest - Nudibranche (<i>Nemesignis banyulensis</i>) © P2A Développement, 2024.....	11
Figure 7 - Balise Large Ouest (panneaux et croix endommagés) © P2A Développement, 2024	12
Figure 8 - Balise Large Est © P2A Développement, 2024	13
Figure 9 – Balise Large Est – Chaîne enroulée © P2A Développement, 2024	14
Figure 10 – Balise Large Est -Restes de filet © P2A Développement, 2024	14
Figure 11 – Balise Large Est – Congre (<i>Conger conger</i>) © P2A Développement, 2024	15
Figure 12 – Balise Large Est – Etrille commune (<i>Necora puber</i>) et Gorgone blanche (<i>Eunicella singularis</i>) © P2A Développement, 2024.....	15
Figure 13 - Balise Côte Est (panneau cassé / absent) © P2A Développement, 2024	16
Figure 14 – Balise Côte Est - Comatule de méditerranée (<i>Antedon mediterranea</i>) © P2A développement, 2024	17
Figure 15 – Espar Sud Cousanço © P2A Développement 2024	18
Figure 16 – Espar Est Cousanço © P2A Développement 2024	19
Tableau 1 – Etat des mouillages des différentes balises.....	7
Tableau 2 – Etat des balises en surface	8

1. Introduction

1.1. Présentation de la réserve marine

Les pêcheurs artisanaux, dits « petits métiers », de la prud'homie des pêcheurs de Palavas-les-Flots, constatant localement une diminution des stocks de poissons, ont initié en 2011 un projet de création d'un cantonnement de pêche en mer. Après plusieurs années de maturation et de concertation, et grâce au soutien de la mairie de Palavas-les-Flots et du bureau d'études P2A Développement, le projet s'est concrétisé le 30 mai 2016 : la Réserve Marine de la Côte Palavasienne (RMCP) est créée.

À l'origine, la zone a été choisie pour la diversité de ses ressources halieutiques, connue et décrite par les pêcheurs locaux, mais aussi pour la qualité de ses fonds. En effet, le périmètre de la zone mise sous protection comprend principalement le banc rocheux et l'îlot de Porquières, aussi appelés « Cousança » par les plongeurs locaux, du nom de Raymond Cousança, qui fut un des pionniers de la plongée de la côte Palavasienne dans les années 1970.

Périmètre et réglementation

L'arrêté ministériel du 30 mai 2016 officialise la création de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne (RMCP), pour une durée de 5 années, jusqu'en 2021. Cette réserve est une zone de cantonnement de pêche, qui se veut, sous la demande de l'état, devenir une zone de conservation halieutique (ZCH). L'arrêté du 8 juin 2021 prolonge l'existence de cette réserve de 2 années supplémentaires, repoussant la mise en ZCH. En 2023, la ZCH a de nouveau été repoussée, quant à l'arrêté préfectoral, il a été renouvelé pour 3 ans supplémentaires, jusqu'en 2026. À l'échéance 2026, cela fera 10 ans que la RMCP existe.

La réserve marine est située à 2650 m du rivage, entre Palavas-les-Flots et Carnon, et occupe un espace maritime de 100 ha (Figure 1). La pêche maritime sous toutes ses formes y est interdite dans l'ensemble de la zone. L'arrêté ministériel mentionne l'obligation de suivi scientifique de la zone.

L'arrêté préfectoral n°149/2016 précise les usages interdits dans la réserve, en plus de l'interdiction de pêche. Il définit deux zones au sein de la réserve :

- Zone de protection renforcée (ZPR) : constituée du banc rocheux de Porquières (93,5 ha), où sont interdits la pêche, le mouillage des navires, la plongée sous-marine avec ou sans équipement respiratoire autonome ainsi que le dragage ;
- Zone réglementée (ZR) : constituée du rocher de Cousança (6,5 ha) où la pêche et le dragage sont également interdits mais où sont autorisés le mouillage simultané de 5 navires support de plongée ainsi que la plongée sous-marine avec ou sans appareil respiratoire.

Les objectifs de la mise en réserve sont principalement le maintien des ressources halieutiques, mais également la préservation des milieux et des espèces patrimoniales, au sein du Site Natura 2000 « Posidonies de la côte Palavasienne ».

La réserve marine possède 11 récifs artificiels dans la zone de protection renforcée (ZPR), ce qui en fait une aire marine très singulière. Ces récifs ont été immergés avant la création de la réserve.

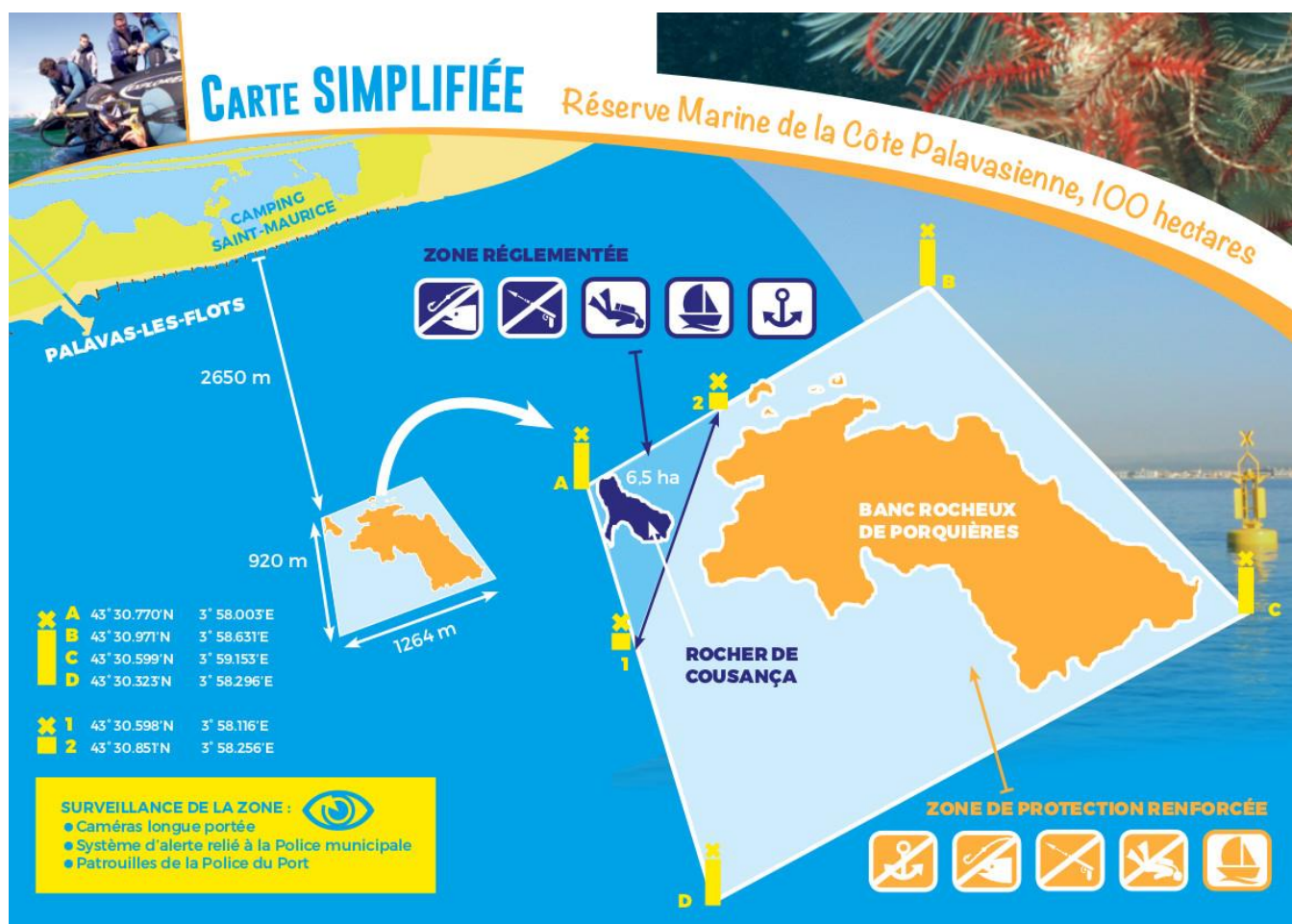


Figure 1 : Carte de présentation de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne (source : mairie de Palavas-les-Flots)

1.2. Objectifs du rapport

Le respect de la zone de réserve par les différents usagers est intrinsèquement lié aux informations mises à disposition du public et à sa bonne signalisation. Or, lors des missions de suivi réalisées par les équipes de P2A Développement en août 2024, il a été constaté que certaines des bouées de signalisation avaient subi des dégâts plus ou moins importants. Dans l'optique de contribuer à la pérennité de la réserve, les équipes de P2A développement ont profité des missions au sein de la réserve pour réaliser bénévolement un état des lieux des balisages, qui est l'objet du présent rapport.

2. Etat des balisages

Tableau 1 – Etat des mouillages des différentes balises

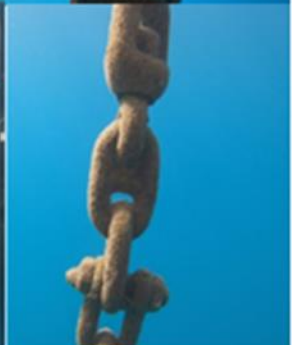
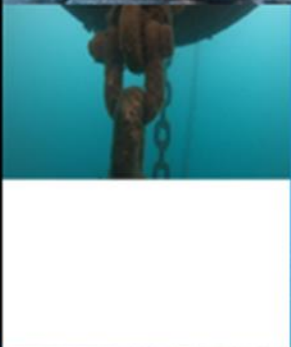
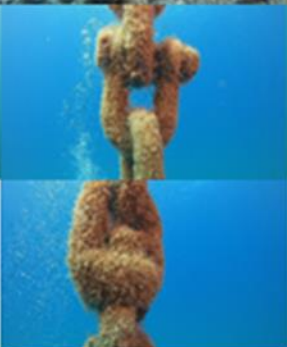
		Côte Ouest (A)	Large Ouest (B)	Large Est (C)	Côte Est (D)
Balisage	Anodes				
	Marille / Emerillon				
Flotteur	Anodes				
	Marille / Emerillon				
Ancrage bloc					
Faune/flore					
Traces pêche					

Tableau 2 – Etat des balises en surface

Nom de la balise	Emplacement			Signalisation lumineuse
	Latitude	Longitude	Position	
A	43°30.770	3°58.003	Côte-Ouest	Opérationnelle
B	43°30.971	3°58.631	Côte-Est	Opérationnelle
C	43°30.599	3°59.153	Large-Est	Opérationnelle
D	43°30.323	3°58.296	Large-Ouest	Opérationnelle
I	43°30.598	3°58.116	Sud Cousança	Opérationnelle
2	43°30.851	3°58.256	Est Cousança	Opérationnelle

Nom de la balise	Panneaux d'information endommagés (/4)					Croix
	Nom bouée	Interdictions	Arrêté ministériel	Statut réserve	Résumé	
A	cassé / absent	cassé / absent	cassé / absent	OK	3 panneaux cassés / absents	Absente
B	OK	OK	NSP	NSP	Un panneau cassé / absent	une branche cassée
C	OK	OK	OK	OK	Panneaux OK	OK
D	OK	OK	OK	Fixation cassée	Un panneau endommagé	une branche cassée
I						OK
2						OK

2.1. Côte Ouest (A)



Figure 2 – Balise Côte Ouest (panneaux et croix cassés / absents) © P2A Développement, 2024

Cette balise, située au nord-ouest de la réserve et délimitant également le rocher de Cousança, est la plus endommagée. 3 des 4 panneaux ont été cassés, de même que la croix qui la surplombe. Cela peut être le résultat de tentatives d'amarrage ou de collisions.

Sous l'eau, les anodes sont en bon état. La chaîne, les manilles et émerillons le sont également. Le bloc d'ancrage est couché sur le côté en direction de l'ouest.



Figure 3 – Balise Côte Ouest – Bloc d'amarrage couché, emplacement d'origine dessiné sur le substrat © P2A Développement, 2024

On observe des traces de friction sur les maillons de la chaîne. Possiblement dus à une ligne de mouillage ou un filet. Un leurre de pêche est également pris dans la manille de la bouée.



Figure 4 – Balise Côte Ouest – Traces de friction © P2A Développement, 2024



Figure 5- Balise Côte Ouest – leurre de pêche © P2A Développement, 2024



Figure 6 –Balise Côte Ouest - Nudibranche (*Nemesignis banyulensis*) © P2A Développement, 2024

2.2. Large Ouest (B)



Figure 7 - Balise Large Ouest (panneaux et croix endommagés) © P2A Développement, 2024

Cette balise, située au sud-ouest de la réserve, présente un panneau dont la fixation est cassée et une branche de croix cassée.

Sous l'eau, les anodes sont en bon état. La chaîne, les manilles et émerillons le sont également. Le bloc d'ancrage est couché sur le côté en direction de l'ouest.

2.3. Large Est (C)



Figure 8 - Balise Large Est © P2A Développement, 2024

Cette balise, située au sud-est de la réserve, est la mieux préservée. Elle n'a pas subi de dégât apparent.

Sous l'eau, les anodes sont en bon état. La chaîne, les manilles et émerillons le sont également. Le bloc d'ancrage est couché sur le côté en direction de l'ouest.

La chaîne de la balise est enroulée autour de la chaîne du flotteur à mi-profondeur.

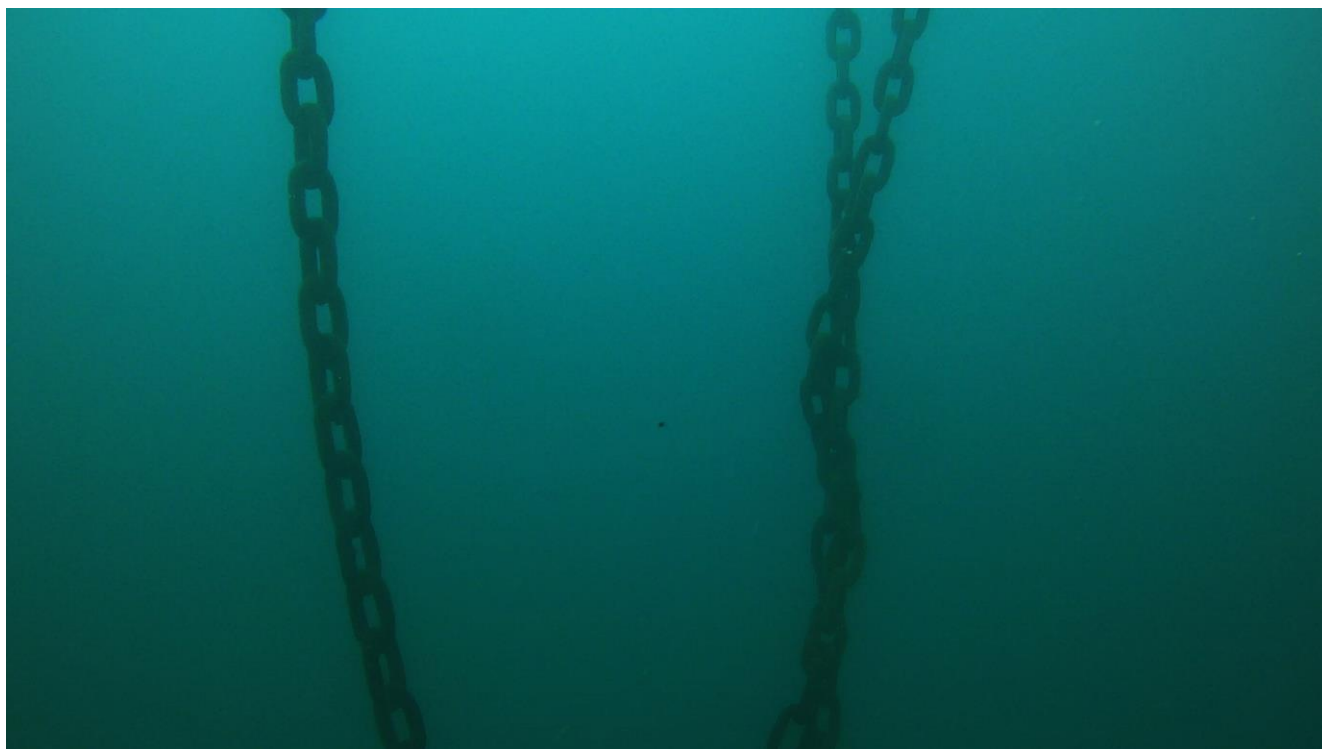


Figure 9 – Balise Large Est – Chaine enroulée © P2A Développement, 2024

Des traces récentes possiblement de pêche au filet sont également présentes.

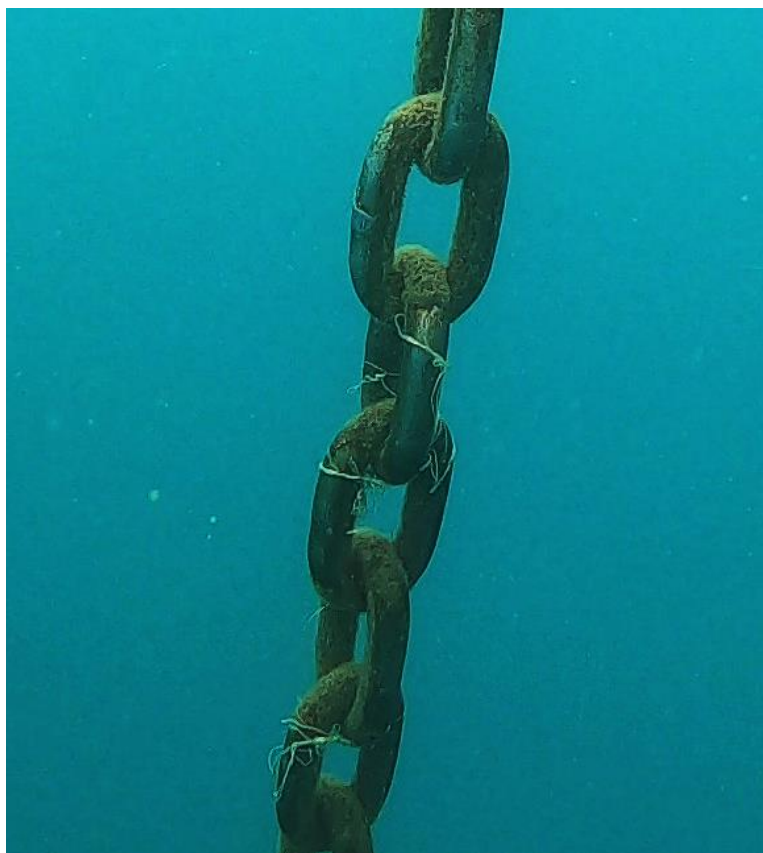


Figure 10 – Balise Large Est -Restes de filet © P2A Développement, 2024

Un congre a été observé dans l'un des trous du bloc d'amarrage, et une étrille au niveau de l'ancrage de la chaîne sur ce même bloc.



Figure 11 – Balise Large Est – Congre (*Conger conger*) © P2A Développement, 2024



Figure 12 – Balise Large Est – Etrille commune (*Necora puber*) et Gorgone blanche (*Eunicella singularis*) © P2A Développement, 2024

2.4. Côte Est (D)



Figure 13 - Balise Côte Est (panneau cassé / absent) © P2A Développement, 2024

Cette balise, située au nord-est de la réserve, présente un panneau et une branche de la croix qui la surplombe cassés.

Sous l'eau, les anodes sont en bon état. La chaîne, les manilles et émerillons le sont également. Le bloc d'ancrage est couché sur le côté en direction de l'ouest.



Figure 14 – Balise Côte Est - Comatule de méditerranée (*Antedon mediterranea*) © P2A développement, 2024

2.5. Espar Sud Cousança (1)



Figure 15 – Espar Sud Cousança © P2A Développement 2024

2.6. Espar Est Cousança (2)



Figure 16 – Espar Est Cousança © P2A Développement 2024

3. Conclusion

Les balisages de la réserve ont pour certains été plutôt malmenés. La balise limitant l'angle nord-ouest de la réserve a été particulièrement endommagée. Il se peut que cela soit lié à la circulation plus importante dans cette zone ; c'est également la bouée qui délimite la zone de Cousança, ouverte à la plongée sous-marine.

Il est cependant important de souligner que le trafic dans cette zone n'est pas le seul fait des pratiquants de scaphandre autonome : le rocher de Cousança présente une diversité et une richesse spécifique importantes ; à la vue des leurres de pêche et des traces de friction sur la chaîne de cette même bouée, on peut se demander si l'absence des panneaux d'interdiction n'est pas un heureux hasard pour certains.

Pour l'ensemble des bouées, les blocs d'ancrage sont tous couchés vers l'ouest. Cela n'altère cependant pas la position des bouées ni l'efficacité des mouillages. Ceci est dû aux tempêtes de Sud-Est qui ont tiré les flotteurs vers le Nord-Ouest et par conséquent fait basculer les corps-morts dans cette direction.

Globalement, les mouillages sont en bon état et les anodes changées. Il semble que les anodes des balisages ne sont pas les mêmes qu'à l'origine.